



CHARTE DU GRENELLE DE L'ESTUAIRE

Les parties prenantes du Grenelle de l'Estuaire, élus, acteurs du monde économique, du monde associatif et syndical, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, répondant à l'invitation du Comité des élus de l'Estuaire,

1. Convaincues que l'estuaire de la Seine, territoire cohérent et solidaire, exceptionnel par son dynamisme industriel, portuaire et touristique ainsi que par la richesse de ses espaces naturels et agricoles, constitue le territoire pertinent pour envisager un développement économique, social et humain équilibré et respectueux de l'environnement et pour exprimer les solidarités nécessaires au bien être et à l'épanouissement des populations qui le composent ;
2. Conscientes de l'urgence écologique qui impose de prendre en compte de façon radicalement nouvelle les questions environnementales, économiques et sociales ;
3. Déjà engagées dans des démarches visant à intégrer les impératifs du développement durable, mais souhaitant coordonner leurs initiatives, conjuguer et renforcer leurs actions pour atteindre une plus grande efficacité ;
4. Considérant que les enjeux du développement durable et les particularités géographiques et administratives de l'Estuaire imposent l'invention de nouveaux modes de travail garantissant une meilleure concertation et une coopération plus intense de l'ensemble des acteurs du territoire ;
5. S'inspirant de la méthode adoptée lors du Grenelle de l'Environnement engagé en 2007 par le Gouvernement en associant les partenaires sociaux, les associations représentant les collectivités territoriales et les principales associations de défense de l'environnement ;
6. Réunies au terme d'un processus engagé en novembre 2008 au Parc EANA de Gruchet le Valasse et qui aura permis la tenue de plus de 30 réunions de travail dans le cadre d'ateliers thématiques consacrés au développement économique, aux enjeux de territoire tels que les transports, l'énergie ou la gestion des déchets, à la santé, à la biodiversité et à la gouvernance, l'organisation de 4 grandes conférences publiques, la production de très nombreuses contributions, la participation de plus d'un millier de personnalités et d'experts aux ateliers ;



7. Privilégiant une logique de rassemblement autour de projets identifiés en commun et tendant à mieux connaître la situation particulière de l'Estuaire en matière d'environnement et de biodiversité, de santé et de développement économique durable, d'innovation écologique, ainsi qu'à mettre en œuvre des actions ou des Projets pour l'Estuaire ;
8. Attachées au respect des principes fondateurs du Grenelle de l'Estuaire que sont le respect de l'Etat, la libre administration des collectivités territoriales, le rôle et l'identité des cinq pays constituant l'Estuaire, la nécessité de considérer comme parties prenantes les entreprises, les représentants des salariés et les associations intéressées, ainsi que le développement équilibré et cohérent de toutes les parties du territoire estuarien ;
9. Ayant constaté que les travaux de la première phase du Grenelle de l'Estuaire mettaient en évidence l'intérêt d'actions visant notamment à développer l'éducation pour la santé, à définir et mettre en œuvre une démarche globale d'écologie industrielle, à imaginer de nouveaux modes de gestion des déplacements sur ce territoire, à promouvoir une offre de tourisme commune, attractive et durable, à œuvrer pour la préservation de la biodiversité, du cadre de vie et des espaces naturels et agricoles.

Les parties prenantes du Grenelle de l'Estuaire s'engagent à :

10. Faire de l'Estuaire un territoire modèle en matière de développement durable ;
11. Prendre en compte les enjeux du développement durable dans leur fonctionnement et dans leurs actions ;
12. Respecter la méthode du Grenelle de l'Estuaire, fondée sur des débats ouverts à toutes les parties prenantes et respectueux de la légitimité de chacun, pour élaborer des projets exprimant les solidarités et les intérêts communs des acteurs du territoire ;
13. Participer aux instances issues du Grenelle de l'Estuaire et à la mise en œuvre des Projets pour l'Estuaire ;
14. Favoriser une coopération plus étroite des collectivités territoriales et des pays afin de mieux prendre en compte les intérêts et les spécificités de l'Estuaire ;
15. Soumettre la présente Charte aux assemblées dont elles sont issues.



Pour atteindre ces objectifs, les parties prenantes du Grenelle de l'Estuaire souhaitent que :

1. Soit renforcé le rôle d'instance de dialogue et de coordination du **Comité des élus de l'Estuaire** et qu'il crée des groupes de projet réunissant les représentants des cinq collèges du Grenelle ainsi que des différents pays ;
2. Soit institué un **Forum de l'Estuaire** réunissant l'ensemble des parties prenantes pour poursuivre la réflexion engagée, proposer de nouvelles orientations et suivre l'avancement des projets;
3. Soient engagés rapidement les projets suivants retenus à l'issue de la première phase :
 - la définition et la mise en œuvre d'une démarche globale d'écologie industrielle ;
 - la mutualisation et le développement des instruments de connaissance de l'Estuaire notamment dans les domaines de la préservation de la biodiversité et de la prévention des risques ;
 - la définition et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'éducation pour la santé ;
 - la définition d'une politique commune de valorisation des atouts touristiques ;
 - l'élaboration d'un plan pour améliorer la mobilité au sein de l'Estuaire.

Au Havre, le 14 septembre 2009